



Remise en questions de mes avantages fiscaux

Par **salley**, le **18/09/2010** à **11:31**

Bonjour,

Je suis parti habiter en Belgique et je n'ai pas établi de déclaration sur mes revenus immobiliers pendant 2 ans (2004 -2005) car j'étais largement déficitaire du principalement par mes déficits antérieurs ainsi que par l'amortissement perpétuel en lui-même.

Les impôts m'ont redressé les années 2006-2007 -2008 et ne veulent plus prendre en compte ni les déficits ni l'amortissement pour défaut de déclaration pendant 2 ans.

Je me retrouve ainsi, avec un revenu imposable majoré de pénalités et de frais de traitement de dossier (comme les banques). Je dois payer en gros 3 à 4 fois en pénalités le nouveau revenu déterminé.

Peut-on argumenter quelque chose et ont-ils raison sur la procédure et la remise en question des avantages

Vous remerciant de votre réponse

Cordialement

C. Salley